

Territoire  
EN TRANSITION



PLAN   
CLIMAT



# PLAN CLIMAT AIR ÉNERGIE TERRITORIAL 2024-2030

\*\*\*

## AVIS DE CONSULTATION DU PUBLIC



[www.agglo-laval.fr](http://www.agglo-laval.fr)  
[planclimat@agglo-laval.fr](mailto:planclimat@agglo-laval.fr)

# PROJET DE PLAN CLIMAT-AIR-ÉNERGIE TERRITORIAL (PCAET) de LAVAL AGGLOMÉRATION

En lien avec les objectifs de l'Accord de Paris de 2015 (COP 21), conformément à la loi sur la Transition énergétique pour la croissance verte du 17 août 2015, Laval Agglomération a décidé d'engager l'élaboration de son Plan Climat-Air-Énergie Territorial (PCAET).

Le projet du PCAET a été arrêté par délibération du Conseil Communautaire n°2023/101 du 19 juin 2023.

Pensé comme la stratégie de transition énergétique et écologique du territoire, il vise plusieurs finalités :

- Limiter l'impact du territoire sur le changement climatique, en agissant sur la réduction des consommations énergétiques et le développement des énergies renouvelables ;
- Réduire la vulnérabilité du territoire aux effets du changement climatique ;
- Préserver la qualité de l'air.

En application des dispositions de l'article L. 123-19 du code de l'environnement, une procédure de consultation du public électronique est organisée sur le projet de Plan Climat-Air-Énergie Territorial (PCAET) de Laval Agglomération :

**DU MARDI 02 AVRIL 2024 à 9h00 au JEUDI 02 MAI 2024 à 18h00.**

Le dossier de consultation comprend :

1. Le Diagnostic du territoire
2. La Mise à jour des données BASEMIS V7
3. L'Étude EnR&R - Phase 1 - État des lieux EnR&R
4. L'Étude EnR&R - Phase 2 – Potentiels EnR&R
5. L'Étude EnR&R - Phase 2bis – Scénario EnR
6. La Stratégie territoriale
7. Le Plan d'Amélioration de la Qualité de l'Air
8. Les Fiches Actions
9. Le Suivi et l'Évaluation
10. Le Résumé Non Technique
11. La Note Carte Stratégique Air – Air Pays de la Loire
12. L'Avis sur le PCAET de Laval Agglomération - Air Pays de la Loire
13. L'Avis sur le PCAET de Laval Agglomération - Air Pays de la Loire - Complément
14. Le Rapport Environnemental de l'Évaluation Environnementale et Stratégique
15. La délibération d'arrêt du PCAET

Les instances régionales (Préfecture de Région, Conseil Régional, et Mission Régionale de l'Autorité Environnementale) n'ont pas rendu d'avis dans le délai qui les concernent.

Les pièces de ce dossier seront consultables à compter du 02 avril 2024 à 9h en ligne depuis le site internet de Laval Agglomération : <https://www.agglo-laval.fr/lagglo-mon-territoire/politiques-publiques/amenagement-et-urbanisme/plan-climat-air-energie-territorial-pcaet>

Le public pourra formuler ses observations et propositions, pendant la durée de la consultation :

Par courrier électronique envoyé à l'adresse suivante : [planclimat@agglo-laval.fr](mailto:planclimat@agglo-laval.fr)

Pour être recevables, elles devront être reçues pendant la durée de la consultation.

Toute information complémentaire relative à cette consultation pourra être obtenue auprès de Laval Agglomération par téléphone par mail sur [planclimat@agglo-laval.fr](mailto:planclimat@agglo-laval.fr)

À l'issue de la consultation du public, une synthèse des observations et des propositions sera rédigée et le projet de Plan Climat-Air-Énergie Territorial, éventuellement modifié pour tenir compte des avis, sera soumis à approbation du Conseil Communautaire de Laval Agglomération.

La synthèse des observations et des propositions du public sera consultable sur pendant trois mois à compter de la délibération d'approbation du PCAET sur <https://www.agglo-laval.fr/lagglo-mon-territoire/politiques-publiques/amenagement-et-urbanisme/plan-climat-air-energie-territorial-pcaet>

Le présent avis sera mis en ligne sur le site internet et affiché au siège de la communauté d'agglomération ainsi que dans chaque mairie de ses communes membres 15 jours avant l'ouverture de la participation du public par voie électronique.